



Le 13 avril 2026

À: TOUS NOS CLIENTS DE CGC – CANADA

Comme vous le savez peut-être, le conflit en cours au Moyen-Orient a entraîné une forte volatilité des marchés mondiaux de l'énergie. Les prix du carburant, et par conséquent les coûts de transport, ont augmenté de façon importante et sans préavis.

CGC met tout en œuvre pour maîtriser les coûts contrôlables lorsque possible. Toutefois, afin de maintenir des niveaux de service fiables, nous devons actuellement mettre en place une surtaxe temporaire de transport. Cette surtaxe s'appliquera à toutes les expéditions prépayées provenant d'une installation de CGC/USG située au Canada ou aux États-Unis, pour toute expédition quittant nos installations **à compter du 1^{er} mai 2026.**

En ce moment, nous ne sommes pas en mesure de confirmer la durée de cette surtaxe. Cependant, nous nous engageons à surveiller activement les conditions du marché et à réévaluer mensuellement les coûts de transport. Nous communiquerons rapidement avec nos clients pour toute modification appropriée à ces attentes.

La surtaxe de transport sera appliquée sous forme d'un montant fixe par expédition, comme suit :

Type d'expédition	Plage de poids	Surtaxe
Chargement partiel (LTL)	10 000 à 39 999 lbs.	190 \$ / chargement
Chargement complet (FTL)	Plus de 40 000 lbs.	380 \$ / chargement

Des précisions supplémentaires concernant l'application de cette surtaxe seront communiquées dès que possible afin de permettre à nos clients de se préparer adéquatement à la répartition et au traitement des expéditions.

Nous vous remercions de votre soutien continu envers les produits CGC. Pour toute question, veuillez communiquer avec votre représentant des ventes CGC.

Respectueusement,

Jason Matulic
Vice-président, Ventes et marketing